

⇒ Avec le premier degré et toute la fonction publique ←

# Collège, lycées généraux, technologiques et professionnels

# Réussir la grève du 26 janvier !

## Contre la « Réforme » du collège et ses inégalités, c'est maintenant ou jamais...

...si vous ne voulez pas :

- ❑ de la modulation des horaires disciplinaires et de la « marge d'autonomie »
- ❑ des EPI qui vont creuser les inégalités entre collèges et exploser notre temps de travail
- ❑ d'une AP inefficace au lycée, dupliquée au collège
- ❑ d'une réduction de l'offre de formation en LV2, langues anciennes, enseignements artistiques et scientifiques.

## Hierarchies intermédiaires, explosion du temps de travail : dangers pour toutes et tous !

- ❑ Avec la refonte des statuts de 2014 au-delà du conseil pédagogique, sont multiplié-e-s les référents-e- de cycles, de niveau, culturel-le-s etc. Autant de tentatives pour nous diviser et créer des relais rétribués à coût de primes (IMP).
- ❑ 5 à 8 jours de formation collège, souvent hors temps de service : un plan inacceptable, possible demain pour tout le second degré si on laisse faire !

## Réforme des lycées, faisons entendre notre « bilan »

Le ministère vient d'ouvrir le bilan de la réforme des lycées. Le 26 janvier, c'est aussi l'occasion de refuser le *statu quo* qui s'imposerait dans les 3 lycées si cette réforme du collège, inspirée des mêmes principes, s'appliquait en 2016.

- ❑ La globalisation des horaires et « l'autonomie », c'est la concurrence entre disciplines et établissements. La territorialisation avance, avec notamment la régionalisation de la carte des formations professionnelles et les projets contre les statuts des PLP.
- ❑ L'accompagnement fausement « personnalisé » est un contenu fourre-tout, déconnecté du groupe-classe, sans heures de concertation, qui ne permet pas l'aide aux élèves.
- ❑ Le CCF, au Lycée professionnel mais aussi en langues vivantes au Lycée général et technologique, alourdit la charge de travail des collègues et sape un peu plus le caractère national des baccalauréats.

## Créations de postes, effectifs en collèges et lycées, c'est maintenant qu'il faut agir !

Des créations de postes loin du compte

- ❑ 2804 créations de postes annoncées dans le second degré, mais selon le ministère 2000 postes sont déjà nécessaires dès 2016 pour la réforme du collège.
- ❑ C'est très insuffisant pour le collège (moins d'un poste par établissement), mais cela veut aussi dire qu'il n'y aura rien pour les 3 lycées. Inacceptable compte tenu des conditions de travail des collègues et d'étude des élèves !
- ❑ Enfin, resurgit en collège l'attribution des moyens selon les « projets » d'EPI !

Rien sur les effectifs

- ❑ La baisse des effectifs par classe et le rétablissement de dédoublements nationaux sont des conditions préalables pour faire progresser nos élèves et lutter contre la sélection par l'origine sociale.
- ❑ Pour SUD éducation, qui lance une campagne nationale sur la réduction des effectifs, il faut par nos mobilisations remettre cette question au centre de nos revendications pour changer l'école.

## Réussir la grève du 26 janvier, un enjeu pour toutes et tous

- ➔ **Montrons au gouvernement notre refus intact de la réforme du collège et du *statu quo* dans les 3 Lycées.**
- ➔ **Exigeons des DHG qui permettent d'enseigner et de baisser enfin les effectifs !**
- ➔ **Construisons d'ici le 26 janvier une grève massive, dans l'unité, par les AG, les tournées d'établissements...**
- ➔ **Mettons en débat les suites à donner pour gagner et notamment la généralisation et la reconduction de la grève.**

## Continuons de nous opposer à la mise en place de la réforme !

- À partir de janvier, 8 jours de formations annoncées nationalement
- Un dispositif au détriment des formations du PAF
- Des formations qui feront exploser le temps de travail de tou-te-s les collègues

### Quatre raisons de s'opposer à ces formations !

### Comment s'opposer aux formations ?

**1** **SUD éducation demande toujours l'abrogation de la réforme du collège.** Loin des discours élitistes et anti-pédagogie que l'on entend un peu partout, SUD éducation dénonce l'accroissement des inégalités que va impliquer cette réforme. Mettre en place au forcing un formatage des personnels pour mieux la faire passer est parfaitement scandaleux et méprisant pour les collègues.

**2** **SUD éducation défend le droit à la formation.** Dans la plupart des collèges les chef-fe-s d'établissement relayé-e-s par les IPR ont limité l'auto-formation de participer aux journées de formation auxquelles les collègues ont pourtant légitimement droit. Les formations « obligatoires » *réforme du collège* se font donc sur le dos du droit à la formation des personnels. La formation devient un outil de management pour faire passer les réformes. C'est parfaitement inacceptable.

**3** **SUD éducation s'oppose à la multiplication des hiérarchies intermédiaires.** Nous avons déjà le conseil pédagogique, les experts de terrain en REP, les bénéficiaires d'IMP bidons... Maintenant, nous allons avoir les « formateurs relais » chargés de formater leurs collègues et d'investir les conseils pédagogiques pour mettre en place la réforme. Le management par la carotte est un facteur de division et de tension au sein des équipes : il faut le refuser !

**4** **SUD éducation s'oppose à l'allongement du temps de travail.** Or, les formations pour l'ensemble des collègues devront être organisées largement hors du temps de service devant élèves, ce qui implique un allongement du temps de travail ; il faudra en effet trouver entre 10 et 16 demi-journées. Le ministère a décidé que ces formations seront déclinées par académies avec des possibilités diverses : le mercredi après-midi, durant les journées de prérentrée ou au cours de la « journée de solidarité » (sic) ou pendant les vacances scolaires ! La Degesco a même fait allusion à l'annualisation du temps de travail dans la fonction publique avec des modalités et des justifications très variables selon les académies ! Tout ceci est inacceptable.

Nous sortons de la phase des formations des « formateurs relais » qui s'est achevée en décembre. SUD éducation les a dénoncées et a appelé à les boycotter. En effet elles concernaient le cœur de la réforme : les EPI et l'accompagnement personnalisé (l'AP). De plus elles n'avaient aucun caractère obligatoire.

Les pressions diverses de la hiérarchie ont plutôt mal fonctionné. Dans bien des cas des boycotts collectifs ont été organisés et des « volontaires » ont du être désigné-e-s. Il sera donc souvent difficile pour les chef-fe-s d'établissement de s'appuyer sur ces relais pour faire passer la réforme dans leur collège.

**De janvier à juin, 5 jours décomposés en 10 demi-journées doivent être organisés pour tous les collègues de collège.** Trois jours doivent être consacrés à la réforme des programmes. Deux jours à l'utilisation du numérique. Les rectorats combineront par académie les diverses possibilités que leur offre le ministère (cf. ci-contre « *SUD éducation s'oppose à l'allongement du temps de travail* »). Dans tous les cas, un ordre de mission dans les formes doit vous parvenir. Selon les cas, vos syndicats SUD éducation locaux pourront vous répondre sur le caractère obligatoire ou non de ces formations, sur la base du travail juridique effectué dans notre fédération.

**Pour SUD éducation, il faut continuer à s'opposer aux formations qui mettent en œuvre la réforme ou qui feraient exploser notre temps de travail.**

**Pour SUD éducation, il faut décider en AG de personnels des modalités d'action les plus appropriées selon les formations et les choix des équipes.**

- La grève, la subversion des réunions peuvent être des solutions pour refuser ou détourner les formations prévues sur notre temps de service.
- Le boycott décidé dans un cadre collectif peut être une solution lorsque le temps de la formation ne correspond pas à une obligation établie.

**Quelles que soient les formes de résistance décidées, les personnels restent couverts par des préavis de grève déposés par SUD éducation.**